



N° de résolution  
ou annotation



## MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. VAUDREUIL-SOULANGES  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

Séance ordinaire du 9 septembre 2019

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe tenue le 9 septembre 2019 à 19 h 30 à la salle Maurice-Ravary du Centre sportif Soulanges situé au 100, rue des Loisirs à Saint-Polycarpe.

Sont présents à cette séance les membres du conseil François Lalonde, Pascal Pilon, Pierre Régimbald, François Perreault, Normand Vincent et Roger Bourbonnais formant quorum sous la présidence du maire Jean-Yves Poirier.

Sont également présents Anne-Marie Duval, directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe et Me Julie Paradis, adjointe au directeur général et secrétaire-trésorier, responsable du greffe et des communications.

2019-09-191

### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le maire Jean-Yves Poirier procède à la lecture de l'ordre du jour préparé pour la séance ordinaire du 9 septembre 2019.

Il est proposé par le conseiller Pascal Pilon,  
ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 9 septembre 2019 tel que rédigé, soit :

#### 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

#### 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

#### 3. GREFFE

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 août 2019

3.2 Dépôt de la correspondance

#### 4. RESSOURCES HUMAINES

4.1 Ratification du mouvement de personnel – Août 2019

4.2 Démission – Pompier

4.3 Démission – Monitrice de camp de jour

4.4 Ratification – Contrat Employée # 13-0014

4.5 Embauche – Adjointe au Service des Sports, Loisirs, culture et vie communautaire

4.6 Démission – Responsable bibliothèque et vie communautaire

4.7 Embauche – Préposé glace occasionnel

#### 5. FINANCES

5.1 Approbation des listes des déboursés et des transferts budgétaires – Août 2019

5.2 Approbation du compte de dépenses du directeur général et secrétaire-trésorier – Août 2019

5.3 Résolution de concordance, de courte échéance et de prolongation relativement à un emprunt par obligations au montant de 2 135 000 \$ qui sera réalisé le 23 septembre 2019

5.4 Soumission pour émission de billets

5.5 Octroi de mandat et autorisation de paiement – Estimateurs Professionnels Leroux Beaudry Picard & Associés Inc – Équilibrage du rôle d'évaluation foncière



N° de résolution  
ou annotation



## MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

### 6. SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE

- 6.1 Octroi de contrat – L’Arsenal – Appel d’offres 2019-007-SSI – Appareils de protection respiratoire autonome

### 7. SERVICES URBAINS

- 7.1 Octroi de mandat et autorisation de paiement – Les Services EXP inc. – Étude sur la problématique d’alimentation des étangs aérés  
7.2 Octroi de mandat et autorisation de paiement – E. Rollin Compagnie.Ltée – Raccordement réseau d’aqueduc

### 8. SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

- 8.1 Demande d’aide financière – Cercle des Fermières de Saint-Polycarpe  
8.2 Demande d’aide financière – Club de Bocce de Saint-Polycarpe  
8.3 Demande d’aide financière – La Résidence de la Seigneurie de Soulanges  
8.4 Demande d’aide financière – École primaire Soulanges  
8.5 Demande d’aide financière – École du Val-des-Prés

### 9. AFFAIRES DIVERSES

- 9.1 Participation – Relations extérieures et d’affaires – Congrès 2019 de la Fédération québécoise des municipalités  
9.2 Refus – Offre d’achat – Lots # 3 766 309 et # 3 765 098

### 10. PAROLE AUX CONSEILLERS

### 11. PAROLE AU MAIRE

### 12. PÉRIODE DE QUESTIONS

### 13. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ.

2019-09-192

### ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AOÛT 2019

Conformément à l’article 201 du *Code municipal*, le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 août 2019 est déposé lors de la présente séance.

Il est proposé par le conseiller François Perreault,  
ET RÉSOLU

D’ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 août 2019.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ.



DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

Date	EXPÉDITEUR	OBJET	SIGNATAIRE
<small>N° de résolution ou annotation</small> 30 août 2019	MRC Vaudreuil-Soulanges	Résolution – Autorisation du report du dépôt du rôle au 1 <sup>er</sup> novembre 2019	France d'Amour, greffière de la MRC et de la cour municipale régionale
29 août 2019	Ministère des Transports	Aide financière – Programme d'aide à la voirie locale	François Bonnardel
27 août 2019	Société d'histoire et de généalogie Nouvelle- Longueuil	Présentation du conseil d'administration 2019-2020 et collaboration future	Pierrette Montpetit, présidente

2019-09-193

**RATIFICATION DU MOUVEMENT DE PERSONNEL – AOÛT 2019**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de ratifier le mouvement du personnel pour le mois d'août 2019;

Il est proposé par le conseiller Roger Bourbonnais,  
ET RÉSOLU

DE RATIFIER le mouvement de personnel énuméré dans le rapport du mois d'août 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2019-09-194

**DÉMISSION – POMPIER**

CONSIDÉRANT QUE l'employé 22-0041 a remis le 20 août dernier sa démission à titre de pompier pour la Municipalité de Saint-Polycarpe;

Il est proposé par le conseiller François Lalonde,  
ET RÉSOLU

D'ACCEPTER la démission de l'employé 22-0041 à titre de pompier pour la municipalité de Saint-Polycarpe, effective depuis le 20 août 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2019-09-195

**DÉMISSION – MONITRICE DE CAMP DE JOUR**

CONSIDÉRANT QUE l'employée 70-0030 a remis en août dernier sa démission à titre de monitrice du camp de jour du service des sports, loisirs, culture et vie communautaire pour la Municipalité de Saint-Polycarpe;

Il est proposé par le conseiller François Perreault,  
ET RÉSOLU

D'ACCEPTER la démission de l'employée 70-0030 à titre de monitrice du camp de jour du service des sports, loisirs, culture et vie communautaire pour la municipalité de Saint-Polycarpe, effective depuis le 1<sup>er</sup> août 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.



N° de résolution  
ou annotation



## MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

### **RATIFICATION – CONTRAT EMPLOYÉE # 13-0014**

CONSIDÉRANT QUE l'employée # 13-0014 est une employée contractuelle pour la Municipalité de Saint-Polycarpe à titre de conseillère en documentation depuis le 20 août 2018;

CONSIDÉRANT QUE le contrat de l'employée # 13-0014 venait à échéance le 20 août 2019;

CONSIDÉRANT l'objectif de la Municipalité de continuer l'organisation de l'ensemble de ses documents;

CONSIDÉRANT QU'il est primordial de respecter le calendrier de conservation de la Municipalité de Saint-Polycarpe;

Il est proposé par le conseiller Normand Vincent;  
**ET RÉSOLU**

DE RATIFIER le contrat de l'employée 13-0014 signé en date du 28 août par le directeur général et secrétaire-trésorier, Éric Lachapelle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2019-09-197

### **EMBAUCHE – ADJOINTE AU SERVICE DES SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

CONSIDÉRANT le départ de l'adjointe au Service des Sports, Loisirs, Culture et Vie communautaire;

CONSIDÉRANT la recherche de candidatures effectuées;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection d'embaucher madame Martine Sauvé;

Il est proposé par le conseiller Roger Bourbonnais,  
**ET RÉSOLU**

D'EMBAUCHER Madame Martine Sauvé au poste d'adjointe au service des sports, loisirs, culture et vie communautaire conditionnellement à la réussite de ses examens médicaux et de français.

DE FIXER le salaire annuel de Madame Martine Sauvé à l'échelon 2 de la classe 4.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2019-09-198

### **DÉMISSION – RESPONSABLE BIBLIOTHÈQUE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

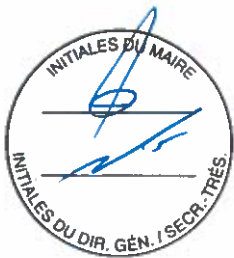
CONSIDÉRANT QUE l'employée 70-0006 a remis le 28 août dernier sa démission à titre de Responsable bibliothèque et vie communautaire pour la Municipalité de Saint-Polycarpe;

CONSIDÉRANT QUE l'employée 70-0006 deviendra employée occasionnelle à compter du 28 août 2019;

Il est proposé par le conseiller François Lalonde,  
**ET RÉSOLU**

D'ACCEPTER la démission de l'employée 70-0006 à titre de Responsable bibliothèque et vie communautaire pour la municipalité de Saint-Polycarpe, effective depuis le 28 août 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.



2019-09-199

N° de résolution  
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

### EMBAUCHE – PRÉPOSÉ GLACE OCCASIONNEL

CONSIDÉRANT le départ de plusieurs employés au Centre sportif Soulanges;

CONSIDÉRANT la recherche de candidatures effectuées;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général et secrétaire-trésorier d'embaucher monsieur Alexandre Gamelin;

Il est proposé par le conseiller Pierre Régimbald,  
ET RÉSOLU

D'EMBAUCHER Monsieur Alexandre Gamelin au poste de préposé glace occasionnel conditionnellement à la réussite de ses examens médicaux.

DE FIXER le salaire annuel de Monsieur Alexandre Gamelin à l'échelon 1 de la classe 3.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2019-09-200

### APPROBATION DES LISTES DES DÉBOURSÉS ET DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES – AOÛT 2019

CONSIDÉRANT la liste des comptes payés et à payer no. 2019-09 et la liste des transferts budgétaires du mois d'août 2019 déposée lors de la présente séance;

Il est proposé par le conseiller Normand Vincent,  
ET RÉSOLU

D'APPROUVER la liste des comptes payés et à payer no. 2019-09 et la liste des transferts budgétaires du mois d'août 2019;

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à effectuer les paiements des comptes inscrits à la liste no. 2019-09 totalisant un montant de 612 555,32 \$, soit :

Chèques émis par la municipalité	444 263,58 \$
Chèque émis par le Centre Sportif Soulanges	3 411,57 \$
Paiements électroniques par Accès D Affaires de Desjardins	72 976,55 \$
Salaires nets	91 903,62 \$
TOTAL	612 555,32 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

### CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Anne-Marie Duval, directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

  
Anne-Marie Duval  
Directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe

2019-09-201

### APPROBATION DU COMPTE DE DÉPENSES DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER – AOÛT 2019

CONSIDÉRANT le compte de dépenses d'Éric Lachapelle, directeur général et secrétaire-trésorier, totalisant 126,06 \$ pour le mois d'août 2019 déposé lors de la présente séance;

Il est proposé par le conseiller Pascal Pilon,



N° de résolution  
ou annotation

2019-09-202



MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

**ET RÉSOLU**

D'APPROUVER le compte de dépenses du mois d'août 2019 du directeur général et secrétaire-trésorier;

D'AUTORISER le paiement de 126,06 \$ au directeur général et secrétaire-trésorier à même le poste budgétaire 02-130-00-310.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**RÉSOLUTION DE CONCORDANCE, DE COURTE ÉCHÉANCE ET DE PROLONGATION RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR OBLIGATIONS AU MONTANT DE 2 135 000 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 23 SEPTEMBRE 2019**

CONSIDÉRANT QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Saint-Polycarpe souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 2 135 000 \$ qui sera réalisé le 23 septembre 2019, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
100-2008	111 800 \$
89-2006	178 400 \$
99-2008	1 657 400 \$
132-2014	187 400 \$

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

CONSIDÉRANT QUE, conformément au 1er alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D 7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 100 2008, 99 2008 et 132 2014, la Municipalité de Saint-Polycarpe souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe avait le 18 mars 2019, un emprunt au montant de 290 200 \$, sur un emprunt original de 690 300 \$, concernant le financement des règlements d'emprunts numéros 100 2008 et 89 2006;

CONSIDÉRANT QUE, en date du 18 mars 2019, cet emprunt n'a pas été renouvelé;

CONSIDÉRANT QUE l'émission d'obligations qui sera réalisée le 23 septembre 2019 inclut les montants requis pour ce refinancement;

CONSIDÉRANT QU'en conséquence et conformément au 2e alinéa de l'article 2 précité, il y a lieu de prolonger l'échéance des règlements d'emprunts numéros 100 2008 et 89 2006;

Il est proposé par le conseiller François Lalonde,  
ET RÉSOLU

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1er alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 23 septembre 2019;
2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 23 mars et le 23 septembre de chaque année;



N° de résolution  
ou annotation



## MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D 7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le (la) secrétaire trésorier(ère) ou trésorier(ère) à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

C.D. DE VAUDREUIL SOULANGES  
100, BOUL. DON QUICHOTTE  
ILE PERROT, QC  
J7V 6L7

8. Que les obligations soient signées par le (la) maire et le (la) secrétaire trésorier(ère) ou trésorier(ère). La Municipalité de Saint-Polycarpe, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2025 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 100 2008, 99 2008 et 132 2014 soit plus court que celui originellement fixé, c'est à dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 23 septembre 2019), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

QUE, compte tenu de l'emprunt par obligations du 23 septembre 2019, le terme originel des règlements d'emprunts numéros 100 2008 et 89 2006, soit prolongé de 6 mois et 5 jours.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2019-09-203

### SOUSSION POUR ÉMISSION DE BILLETS

Date d'ouverture :	9 septembre 2019	Nombre de soumissions :	4
Heure d'ouverture :	11 h	Échéance moyenne :	4 ans
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	23 septembre 2019
Montant :	2 135 000 \$		

CONSIDÉRANT QUE, conformément aux règlements d'emprunts numéros 100 2008, 89 2006, 99 2008 et 132 2014, la Municipalité de Saint-Polycarpe souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;



N° de résolution  
ou annotation



## MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 23 septembre 2019, au montant de 2 135 000 \$;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu quatre soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C 19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C 27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

### 1 FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

208 000 \$	2,00000 %	2020
213 000 \$	2,00000 %	2021
219 000 \$	2,05000 %	2022
224 000 \$	2,10000 %	2023
1 271 000 \$	2,15000 %	2024

Prix : 98,76700 Coût réel : 2,45271 %

### 2 VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

208 000 \$	2,00000 %	2020
213 000 \$	2,00000 %	2021
219 000 \$	2,00000 %	2022
224 000 \$	2,05000 %	2023
1 271 000 \$	2,10000 %	2024

Prix : 98,55800 Coût réel : 2,46211 %

### 3 BMO NESBITT BURNS INC.

208 000 \$	1,85000 %	2020
213 000 \$	1,90000 %	2021
219 000 \$	2,00000 %	2022
224 000 \$	2,15000 %	2023
1 271 000 \$	2,25000 %	2024

Prix : 98,90100 Coût réel : 2,48369 %

### 4 VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.

208 000 \$	2,00000 %	2020
213 000 \$	2,05000 %	2021
219 000 \$	2,05000 %	2022
224 000 \$	2,10000 %	2023
1 271 000 \$	2,15000 %	2024

Prix : 98,29630 Coût réel : 2,58162 %

CONSIDÉRANT QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

Il est proposé par le conseiller Normand Vincent,  
ET RÉSOLU

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE l'émission d'obligations au montant de 2 135 000 \$ de la Municipalité de Saint-Polycarpe soit adjugée à la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.;





N° de résolution  
ou annotation



## MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

QUE demande soit faite à ce(s) dernier(s) de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

QUE le maire, Jean-Yves Poirier, et la directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe, Anne-Marie Duval, soient autorisés à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2019-09-204

### **OCTROI DE MANDAT ET AUTORISATION DE PAIEMENT – ESTIMATEURS PROFESSIONNELS LEROUX BEAUDRY PICARD & ASSOCIÉS INC – ÉQUILIBRATION DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE**

CONSIDÉRANT QUE le rôle d'évaluation foncière triennal 2017-2018-2019 termine sa dernière année;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire équilibrer son prochain rôle triennal 2020-2021-2022;

CONSIDÉRANT QUE pour la confection d'un nouveau rôle d'évaluation foncière, un évaluateur doit procéder à l'équilibrage du rôle;

CONSIDÉRANT l'offre de services des Estimateurs Professionnels Leroux Beaudry Picard & Associés Inc;

CONSIDÉRANT la résolution CA-19-08-14-06 adoptée par la MRC de Vaudreuil-Soulanges, autorisant le dépôt du rôle au 1<sup>er</sup> novembre 2019;

Il proposé par le conseiller François Perreault;  
ET RÉSOLU

DE REPORTER le dépôt du rôle au 1<sup>er</sup> novembre 2019.

DE MANDATER la firme Estimateurs Professionnels Leroux Beaudry Picard & Associés Inc afin de procéder à l'équilibrage du rôle triennal de la municipalité de Saint-Polycarpe pour le rôle triennal 2020-2021-2022.

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à payer à l'entreprise Estimateurs Professionnels Leroux Beaudry Picard & Associés Inc un montant maximal de 11 497,50 \$ incluant les taxes à même le poste budgétaire 02-155-01-951.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2019-09-205

### **OCTROI DE CONTRAT – L'ARSENAL – APPEL D'OFFRES 2019-007-SSI – APPAREILS DE PROTECTION RESPIRATOIRE**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Polycarpe a procédé à l'appel d'offres public 2019-007-SSI pour l'achat d'appareils de protection respiratoire autonome pour les pompiers des municipalités de Saint-Polycarpe et de Rivière-Beaudette;



N° de résolution  
ou annotation



## MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

CONSIDÉRANT que l'estimé pour l'offre de services, pour la municipalité de Saint-Polycarpe, s'élevait à 166 500 \$ taxes incluses;

CONSIDÉRANT que l'ouverture des soumissions s'est tenue le 26 août 2019 à 10 h et qu'une seule entreprise a déposé sa soumission dans les délais prescrits, soit : L'Arsenal;

	Offre de prix total pour la municipalité de Rivière-Beaudette (taxes incluses)	Offre de prix total pour la municipalité de Saint-Polycarpe (taxes incluses)
	147 076,02 \$	147 076,02 \$
<b>Option 1:</b>	7 174,44 \$	7 174,44 \$

CONSIDÉRANT que la soumission a fait l'objet d'une analyse de conformité effectuée par le directeur du service de sécurité incendie;

Il est proposé par le conseiller François Lalonde,  
ET RÉSOLU

D'ACCORDER le contrat à l'entreprise L'Arsenal, pour l'achat d'appareils de protection respiratoire autonome pour le service de sécurité incendie au montant de 147 076,02 \$, incluant les taxes applicables, selon les termes et conditions énoncés dans sa soumission.

D'ACCORDER le contrat à l'entreprise L'Arsenal, pour l'option # 1, soit l'achat de masques AV3000 au montant de 7 174,44 \$, incluant les taxes applicables.

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à payer à l'entreprise L'Arsenal un montant maximal de 147 076,02 \$ taxes incluses à même le règlement d'emprunt 163-2018 et un montant maximal de 7 174,44 \$ taxes incluses à même le poste budgétaire 02-220-01-649.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2019-09-206

### OCTROI DE MANDAT ET AUTORISATION DE PAIEMENT – LES SERVICES EXP INC. – ÉTUDE SUR LA PROBLÉMATIQUE D'ALIMENTATION DES ÉTANGS AÉRÉS

CONSIDÉRANT QUE la station d'épuration de la municipalité de Saint-Polycarpe a vécu récemment un problème de débordement au niveau de la conduite d'alimentation aux étangs aérés;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'identifier le problème et trouver des solutions afin de remédier à la situation;

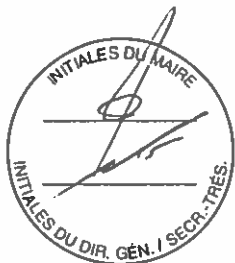
CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels de la firme Les Services EXP inc. pour la réalisation d'une étude sur la problématique d'alimentation des étangs aérés pour un montant de 10 347,75 \$ incluant les taxes;

Il est proposé par le conseiller Roger Bourbonnais,  
ET RÉSOLU

DE MANDATER l'entreprise Les Services EXP inc. pour la réalisation d'une étude sur la problématique d'alimentation des étangs aérés;

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à payer à l'entreprise Les Services EXP inc. un montant maximal de 10 347,75 \$ incluant les taxes à même le poste budgétaire 02 414 00 521.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.



2019-09-207

N° de résolution  
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

**OCTROI DE MANDAT ET AUTORISATION DE PAIEMENT – E. ROLLIN  
COMPAGNIE LTÉE – RACCORDEMENT RÉSEAU D'AQUEDUC**

CONSIDÉRANT l'entente intermunicipale concernant le service d'alimentation en eau potable fourni par la Municipalité de Saint-Polycarpe sur le territoire de la paroisse de Saint-Justine-de-Newton;

CONSIDÉRANT le Règlement 97-2008 établissant les conditions de raccordement au service de l'aqueduc;

CONSIDÉRANT la demande de raccordement au service de l'aqueduc faites par des propriétaires d'une résidence située à Sainte-Justine-de-Newton.

CONSIDÉRANT QUE la demande de raccordement a été effectuée avant la modification du Règlement 97-2008;

CONSIDÉRANT la résolution # 2019-07-166 qui octroyait un contrat à l'entreprise Lavigne excavation Inc.;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Lavigne excavation Inc. n'est pas en mesure d'effectuer les travaux;

CONSIDÉRANT l'offre de service de l'entreprise E. Rollin Compagnie Ltée au montant de 9 190,00 \$ incluant les taxes;

Il est proposé par le conseiller Normand Vincent,  
ET RÉSOLU

D'ANNULER la résolution # 2019-07-166;

DE MANDATER l'entreprise E. Rollin Compagnie Ltée pour le raccordement au service de l'aqueduc à la propriété;

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à payer à l'entreprise E. Rollin Compagnie Ltée un montant maximal de 9 190,00 \$ incluant les taxes, à même le poste budgétaire 02-413-00-521.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2019-09-208

**DEMANDE AIDE FINANCIÈRE – CERCLE DES FERMIÈRES DE SAINT-  
POLYCARPE**

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière du Cercle des Fermières de Saint-Polycarpe pour une journée d'activités dans le cadre des Journées de la culture et de leur 85<sup>e</sup> anniversaire;

CONSIDÉRANT QUE pour l'occasion, l'organisme a besoin :

- (1) D'avoir accès gratuitement aux locaux du 2<sup>e</sup> étage de l'hôtel de ville de Saint-Polycarpe;
- (2) De louer gratuitement 2 abris de jardin;
- (3) D'obtenir une commandite afin de payer les frais de publicité pour l'évènement;

CONSIDÉRANT QUE les locaux du 2<sup>e</sup> étage et les abris de jardin sont disponibles pour la journée du 28 septembre;

CONSIDÉRANT que le Cercle des Fermières de Saint-Polycarpe doit défrayer de l'argent pour faire réaliser deux affiches au coût de 140 \$ à titre de publicité;

Il est proposé par le conseiller Normand Vincent,  
ET RÉSOLU



N° de résolution  
ou annotation

2019-09-209



## MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

D'OCTROYER une aide financière d'une valeur de 140 \$ pour aider le Cercle des Fermières de Saint-Polycarpe;

DE PRÉLEVER les sommes accordées à même le poste budgétaire 02-701-20-970.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

### DEMANDE AIDE FINANCIÈRE – CLUB DE BOCCE DE SAINT-POLYCARPE

CONSIDÉRANT QUE le comité du Club de Bocce organise une nouvelle activité pour la population de la Municipalité de Saint-Polycarpe et majoritairement pour les personnes âgées;

CONSIDÉRANT QUE le Club de Bocce aimerait obtenir une aide financière, soit la location de la salle gratuitement, le 8 avril 2020, afin d'offrir un souper aux membres du Club de Bocce;

CONSIDÉRANT que la salle Maurice-Ravary est disponible le soir du 8 avril prochain;

Il est proposé par le conseiller François Perreault,  
ET RÉSOLU

D'OCTROYER une aide financière d'une valeur de 150 \$ au Club de Bocce de Saint-Polycarpe pour la location de la salle;

DE PRÉLEVER la somme accordée à même le poste budgétaire 02-701-20-970.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2019-09-210

### DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – LA RÉSIDENCE DE LA SEIGNEURIE DE SOULANGES

CONSIDÉRANT QUE la résidence de la Seigneurie de Soulanges organisait son épiluchette de blé d'Inde annuelle;

CONSIDÉRANT QUE la résidence de la Seigneurie de Soulanges avait besoin d'emprunter quarante (40) chaises et huit (8) tables;

CONSIDÉRANT QUE les tables et chaises étaient disponibles pour leur événement;

Il est proposé par le conseiller François Lalonde,  
ET RÉSOLU

DE RATIFIER l'octroi d'une aide financière d'une valeur de 80 \$ à la Seigneurie de Soulanges pour la location de chaises et de tables;

DE PRÉLEVER la somme accordée à même le poste budgétaire 02-701-20-970.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2019-09-211

### AIDE FINANCIÈRE – ÉCOLE PRIMAIRE SOULANGES

CONSIDÉRANT QUE l'école primaire Soulanges organise son 100e anniversaire le 28 septembre prochain;

CONSIDÉRANT QUE l'école a accueilli plusieurs enfants de Saint-Polycarpe au cours des années;

Il est proposé par le conseiller Pierre Régimbald,  
ET RÉSOLU



N° de résolution  
ou annotation



## MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

D'OCTROYER une aide financière de 100 \$ à l'école primaire de Soulanges pour l'organisation de leur 100e anniversaire;

DE PRÉLEVER la somme accordée à même le poste budgétaire 02-701-20-970.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**2019-09-212**

### DEMANDE AIDE FINANCIÈRE – ÉCOLE DU VAL-DES-PRÉS

CONSIDÉRANT QUE l'école primaire du Val-des-Prés organise son souper spaghetti annuel au Centre sportif Soulanges, le 15 novembre prochain;

CONSIDÉRANT QUE les fonds serviront à l'amélioration de la cour d'école;

CONSIDÉRANT QUE Marie-Pier Descart travaillera bénévolement lors de cette soirée et remettra l'ensemble de ses pourboires à même ce fond;

CONSIDÉRANT QUE la salle Maurice-Ravary est disponible le 15 novembre prochain;

CONSIDÉRANT le consentement écrit du président du syndicat des travailleuses et travailleurs de la Municipalité de Saint-Polycarpe, Olivier Lefebvre;

Il est proposé par le conseiller François Lalonde,  
ET RÉSOLU

D'OCTROYER une aide financière d'une valeur de 175 \$ à l'école primaire Val-des-Prés pour la location de la salle Maurice-Ravary, le 15 novembre prochain;

DE PRÉLEVER la somme accordée à même le poste budgétaire 02-701-20-970.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2019-09-213**

### PARTICIPATION – RELATIONS EXTÉRIEURES ET D'AFFAIRES – CONGRÈS 2019 DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS

CONSIDÉRANT le congrès annuel organisé par la Fédération québécoise des municipalités (FQM) du 26 au 28 septembre prochain;

CONSIDÉRANT QUE le maire, Jean-Yves Poirier et le conseiller, Pierre Régimbald, participeront à ce congrès;

Il est proposé par le conseiller François Perreault,  
ET RÉSOLU

D'AUTORISER les dépenses inhérentes à cette activité (hébergement, repas, déplacement) pour un montant maximal de 1 000 \$ par conseiller;

DE PRÉLEVER les sommes accordées à même le poste budgétaire 02-110-00-310.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**2019-09-214**

### REFUS – OFFRE D'ACHAT – LOTS # 3 766 309 ET # 3 765 098

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Polycarpe a procédé à la mise en marché des deux lots # 3 766 309 et # 3 765 098, en mai dernier;

CONSIDÉRANT qu'une promesse d'achat # PA12340 pour les terrains a été reçue le 23 août dernier par la Municipalité;



N° de résolution  
ou annotation



## MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

CONSIDÉRANT le montant de l'offre reçue pour l'achat des deux terrains, le conseil municipal ne désire pas donner suite à cette offre d'achat;

Il est proposé par le conseiller Roger Bourbonnais,  
ET RÉSOLU

DE REFUSER la promesse d'achat # PA12340.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

### PAROLE AUX CONSEILLERS

- Le conseiller Normand Vincent remercie la Municipalité pour la commandite pour La Résidence de la Seigneurie de Soulanges et félicite le personnel pour le Festival de la S.O.U.P.E.

### PAROLE AU MAIRE

#### • MOTION DE FÉLICITATIONS – NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT

Une motion de félicitations est donnée par le conseil municipal à la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot pour son Festival de la S.O.U.P.E et les remercie pour leur aimable hospitalité.

- Retour sur le Festival de la S.O.U.P.E qui était symbolique pour le regroupement des municipalités.
- Journée de la Culture le 28 septembre
- Nouveau Lien de septembre
- Hockey senior, samedi 14 septembre
- La sécurité de la rue Curé-Cholet

### PÉRIODE DE QUESTIONS

- Délais de la connexion au réseau d'aqueduc de Sainte-Justine-de-Newton
- Sécurité des enfants sur la rue Curé-Cholet
- Félicitations pour le camp de jour 2019 et pour la coordonnatrice
- Mention pour la rapidité de la gestion des cours d'eau
- Trou devant la pharmacie
- Terme des renouvellements des règlements d'emprunt
- Suivi sur le dossier des sifflements de train
- Suivi des affaissements du chemin Élie-Auclair
- Recyclage et la vitre
- Termes « Paroisse de Sainte-Justine-de-Newton »
- Pavage de l'entrée rue Legault
- Suivi sur le Centre sportif Soulanges
- Entente avec l'école secondaire Soulanges pour l'heure du diner des étudiants.



N° de résolution  
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

## LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

À 20 h 35 l'ordre du jour étant épuisé,

il est proposé par le conseiller François Lalonde,  
ET RÉSOLU

DE LEVER la présente séance ordinaire du 9 septembre 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Le directeur général et  
secrétaire-trésorier

  
Éric Lachapelle

Le maire

  
Jean-Yves Poirier

Je, Jean-Yves Poirier, atteste que  
la signature du présent procès-  
verbal équivaut à la signature par  
moi de toutes les résolutions qu'il  
contient au sens de l'article 142(2)  
du *Code municipal du Québec*.



MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

N° de résolution  
ou annotation

